

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2512**

### Intitulé

Psychologue du travail

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Administrateur Général

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

315r Ressources humaines, gestion du personnel, organisation du travail (contrôle-prévention)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le psychologue du travail intervient sur les rapports entre activité et subjectivité, individu et collectif, collectif et organisation, dans le but de changer le travail et ses conditions de réalisation. Son objectif est de favoriser les dynamiques subjectives et collectives et les dialogues propices à la santé mentale dans les organisations. Plus précisément son domaine est celui de l'analyse et de l'action dans le champ de la prévention pour développer une qualité du travail favorable à la santé des professionnels.

Il réalise 3 activités:

- A. Analyse du travail et/ou des situations de travail individuelles ou collectives en matière de qualité du travail, d'efficacité, de santé et de santé mentale au travail
- B. Instruire des questions du développement de la santé et/ou de la santé mentale au travail
- C. Organiser, consolider et développer son activité professionnelle

Le titulaire est capable de:

- Structurer et réaliser une intervention en clinique du travail
- Réaliser l'analyse des activités et des situations de travail dans un cadre qui garantit le respect de la déontologie propre à la psychologie et à la clinique du travail
- Exploiter les résultats de l'analyse en vue d'engager les transformations
- Construire et mettre en œuvre des actions de prévention auprès des CHSCT et des hiérarchies (cadres de proximité et managers)
- Installer, développer et/ou renouveler les modalités du dialogue social pour développer la santé et/ou la santé mentale au travail
- Conseiller (salariés, managers, partenaires sociaux, ...) en matière de santé au travail et d'organisation du travail
- Participer au travail pluridisciplinaire dans les services de santé au travail
- Participer à et/ou organiser des cadres de développement de la profession
- Mettre en place une veille professionnelle sur les questions de santé au travail et de psychologie du travail

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous types d'entreprise et tous secteurs d'activités.

Psychologue du travail

Consultant en cabinet d'expertise

Consultant Risques Psycho Sociaux (RPS)

Psychologue Consultant Santé au Travail

Intervenant en Prévention des Risques Professionnels

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K2112 : Orientation scolaire et professionnelle

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

K1104 : Psychologie

### Réglementation d'activités :

Le décret du 22 mars 1990 (consolidé par la circulaire DHOS/P 2/DREES n° 2003-143 du 21 mars 2003 relative à l'enregistrement des diplômes des psychologues au niveau départemental) mentionne la reconnaissance de la certification : art. 1 point 7 du décret n°90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue(modifié par Décret du 3 février 2005 publié au JO du 10 février 2005).

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Mise en situation professionnelle dans le cadre d'une intervention en entreprise

Rapport d'intervention

Projet de mémoire

Examens sur table

Mémoire de professionnalisation

Rapport de restitution adressé à l'entreprise

Rapport de psychométrie

Rapport d'élaboration et de formalisation de l'expérience professionnelle  
Revue de question (analyse et synthèse documentaire)

**Bloc de compétence :**

## INTITULÉ

## DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 2512 - Instruire les questions du développement de la santé et/ou de la santé mentale au travail

**Descriptif :**

Elaborer un dispositif clinique pour agir sur les risques psychosociaux (RPS) au moyen du dialogue entre les acteurs concernés sur la qualité du travail. Animer une formation sur les rapports entre organisation du travail et santé, au moyen de :

- co-analyses de situations concrètes de travail
- travaux de groupe
- exposés individuels
- analyses de cas
- présentation de "l'état de l'art" dans le domaine

Evaluer la mise en œuvre des actions de prévention afin de s'assurer de l'appropriation des transformations par la mise au point, l'implémentation et l'usage d'indicateurs individuels, collectifs et organisationnels.

Diagnostiquer la qualité du dialogue social à partir d'une analyse systémique des relations professionnelles dans l'organisation entre les directions, les représentants du personnel et les services de santé au travail afin d'instruire leurs conflits de critères sur la qualité du travail par l'examen conjoint de situations de travail.

Organiser des sessions de travail, des workshops, réunissant la direction, des salariés, et les IRP. Animer les rencontres en soutenant la dynamique du dialogue engagé afin d'ouvrir les participants à d'autres postures et d'autres points de vue. Centrer le dialogue sur le travail réel, ses conditions psychologiques et les épreuves vécues.

Instaurer une dynamique régulière d'analyse du travail dans l'organisation en transmettant les techniques d'analyse du travail afin d'améliorer l'efficacité des actions du CHSCT (transfert de méthode par des exercices pratiques et des mises en situation supervisés).

Assurer un suivi des actions menées en participant à des réunions institutionnelles avec les différents acteurs de l'entreprise afin de répondre ponctuellement à une demande de conseil en matière de santé et d'organisation du travail.

Mettre en œuvre une coopération régulière avec les IPRP, médecins du travail, infirmiers, ergonomes et assistants sociaux, pour prendre en charge la santé au travail en défendant le point de vue clinique d'une analyse psychologique des dynamiques subjectives au travail.

Articuler sa propre action avec celles des autres professionnels, afin d'étayer et d'outiller le travail pluridisciplinaire dans les services de santé au travail.

**Modalités d'évaluation :**

Mise en situation professionnelle et rédaction d'un rapport d'intervention

Elaboration d'un dispositif clinique

Animation d'une formation

Evaluation des actions de formation

Production d'un diagnostic sur le dialogue social, sur le travail réel et les conditions psychologiques des épreuves vécues

Suivi des effets de l'intervention par l'usage d'indicateurs de changement

Transfert effectif des méthodes

Usage des méthodes par les acteurs

Travail collectif et individuel en alternance (centre et entreprise)

Sur une période de 6 mois

Rédaction et soutenance d'un mémoire à partir des thèmes pré-cités

La validation de l'intégralité des blocs de compétences et l'évaluation individuelle (rapport, soutenance, ...) d'une mise en situation ou d'une expérience en milieu professionnel donnent lieu à la **délivrance** de la certification.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 2512 - Organiser, consolider et développer son activité professionnelle</p>	<p><b>Descriptif :</b>  Expérimenter de nouvelles méthodes d'intervention en psychologie du travail pour développer sa pratique professionnelle.  Contribuer à la vie des associations professionnelles (exemples : association des élèves et anciens élèves, fédération de psychologues, etc.).  Participer et/ou contribuer à l'organisation de colloques en psychologie du travail pour favoriser l'évolution de la profession.  Organiser des groupes métier afin de confronter ses pratiques professionnelles.  Mettre en place une veille professionnelle sur les questions de santé au travail et de psychologie du travail en :  - identifiant et exploitant les ressources documentaires existantes  - s'informant et participant activement aux manifestations organisées par les sociétés savantes de la psychologie et de la psychologie du travail  - proposant des actions de formation continue à partir des questions de métier rencontrées dans la pratique  - contribuant aux évolutions du code de déontologie des psychologues</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b>  Rédaction de rapports et études de cas  Rapport d'expérience professionnelle  Analyse clinique de sa propre activité de travail dans un cadre collectif  Exploiter différents cadres théoriques et cliniques de l'action  La validation de l'intégralité des blocs de compétences et l'évaluation individuelle (rapport, soutenance, ...) d'une mise en situation ou d'une expérience en milieu professionnel donnent lieu à la <b>délivrance</b> de la certification</p>

## INTITULÉ

## DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 2512 - Analyse du travail et/ou des situations de travail individuelles ou collectives en matière de qualité du travail, d'efficacité, de santé et de santé mentale au travail

**Descriptif :**

Prospecter à l'aide d'un réseau d'intervenants professionnels et de fichiers clients, les entreprises, afin de leur présenter les enjeux et les avantages d'une intervention en clinique du travail en matière de : qualité du travail, d'efficacité, de santé et de santé mentale au travail  
Analyser la commande d'une entreprise ou d'une institution pour saisir les attentes sous-jacentes afin de négocier les conditions de l'intervention en psychologie du travail par une série d'entretiens cliniques et semi-directifs avec des interlocuteurs repérés (direction générale, RH, représentants du personnel, service de santé au travail). Réorienter et repositionner la commande en lien avec le travail réel en s'appuyant sur l'approche méthodologique conceptualisée en clinique du travail afin de répondre à l'objectif d'intervention et d'établir une proposition écrite.

Concevoir et formaliser lors de réunions avec le commanditaire le dispositif d'intervention en :

- présentant les différentes étapes de la démarche en clinique du travail ;
- négociant les conditions de mise en place du dispositif (volontariat et disponibilité des professionnels, moyens, calendrier, information auprès des professionnels concernés, ...) ;
- définissant, de manière concertée, les partenaires, les instances et les fonctions impliqués dans l'intervention (médecin du travail, service de santé au travail, représentants des personnels, RH...).

Effectuer les observations du travail des professionnels pour développer l'auto-observation de leur activité.

Installer le travail clinique par la conduite de dispositifs dialogiques sur les gestes de travail, les dilemmes, les choix d'action, au sein des collectifs d'analyse et sur la base du volontariat.

Conduire l'analyse individuelle et collective des activités de travail en s'appuyant sur la méthode la plus ajustée aux situations (par exemple méthodes d'autoconfrontations à l'activité, verbalisations en cours d'action, entretiens d'explicitation, chroniques d'activité, enregistrements audio, vidéo).

Evaluer les effets produits en cours d'intervention par l'analyse des traces de l'action afin de la réajuster et de lever les obstacles à l'engagement des professionnels dans le dispositif.

Construire le cadre d'un dialogue sur les résultats de l'analyse afin de les restituer aux professionnels, aux partenaires sociaux et aux commanditaires via des supports formalisés.

Arrêter par négociation bilatérale et collective un plan d'action spécifié et concerté avec les professionnels et les différentes instances de l'entreprise afin d'accompagner les transformations préconisées par l'analyse.

**Modalités d'évaluation :**

Mise en situation professionnelle et rédaction d'un rapport d'intervention

Formalisation de la commande et de la demande

Elaboration sur les obstacles de l'intervention

Analyse de la posture de psychologue du travail

Usage des bases de données bibliographiques

Structuration du plan d'action

Travail collectif et individuel en alternance (centre et entreprise) sur une période de 6 mois

Rédaction et soutenance d'un mémoire à partir des thèmes pré-cités

La validation de l'intégralité des blocs de compétences et l'évaluation individuelle (rapport, soutenance, ...) d'une mise en situation ou d'une expérience en milieu professionnel donnent lieu à la **délivrance** de la certification.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	- l'Administrateur général du Cnam ou son représentant, - deux enseignants du Cnam dont le responsable pédagogique du titre ou son représentant, - deux représentants qualifiés des professions concernées par le titre.
Après un parcours de formation continue	X	- l'Administrateur général du Cnam ou son représentant, - deux enseignants du Cnam dont le responsable pédagogique du titre ou son représentant, - deux représentants qualifiés des professions concernées par le titre.
En contrat de professionnalisation	X	- l'Administrateur général du Cnam ou son représentant, - deux enseignants du Cnam dont le responsable pédagogique du titre ou son représentant, - deux représentants qualifiés des professions concernées par le titre.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	- l'Administrateur général du Cnam ou son représentant, - huit enseignants du Cnam dont le responsable pédagogique du titre ou son représentant, - quatre représentants qualifiés des professions concernées par le titre.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS****ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 02 octobre 2006 publié au Journal Officiel du 24 octobre 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 24 octobre 2006, jusqu'au 24 octobre 2011.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :**

Arrêté du 30 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 07 août 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau I, sous l'intitulé "Psychologue du travail" avec effet du 07 août 2018, jusqu'au 07 août 2020.

Arrêté du 29 juillet 2014 publié au Journal Officiel du 09 août 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau I, code NSF 315, sous l'intitulé "Psychologue du travail" avec effet au 25 novembre 2013, jusqu'au 09 août 2018.

Arrêté du 17 novembre 2011 publié au Journal Officiel du 25 novembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau I, code NSG 214g, sous l'intitulé "Psychologue du travail" avec effet au 24 octobre 2011, jusqu'au 25 novembre 2013.

**Pour plus d'informations****Statistiques :**

48 titulaires en moyenne / an.

**Autres sources d'information :**

Secretariat.psychologie@cnam.fr

01 44 10 78 73

**CNAM**

Psychologie du travail

**Lieu(x) de certification :**

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Île-de-France - Paris ( 75) []

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Réunion - Réunion ( 974) []

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Nord-Pas-de-Calais Picardie - Nord ( 59) []

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Pays de la Loire - Loire-Atlantique ( 44) []

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Martinique - Martinique ( 972) []

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Normandie - Calvados ( 14) []

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Bretagne - Morbihan ( 56) []

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Alsace Lorraine Champagne-Ardennes - Moselle ( 57) []

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Gironde ( 33) []

CNAM

292 rue Saint-Martin

75003 Paris

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Centres du Cnam

**Historique de la certification :**